

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

Nbre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Absents/ Excusés : 05
Pouvoirs : 03

L'an deux mille dix sept
Le dix-huit octobre,
le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : vendredi 13 octobre 2017

M. Vincent PAULAY est désigné comme secrétaire de séance

Présents : Ch. COURREGELONGUE, Caroline DELRIEU GILLET - M. PAULAY,
Renée MARTINETTI-BRICE - Pascal PIRA - Alexandre LEBEDINSKY – Annie ZOÏA
Florence RATINAUD - JP TREZEGUET - JC LATASTE – Monique VALENTI

Pouvoirs : Mme PINASSEAU à M. TREZEGUET – M. BLANCHARD à M. COURREGELONGUE –
Mme Sylvie SCAFFINI à Mme Renée BRICE

Absent(e)s / Excusé(e)s: Mesdames VAYSSIERE - VALENTIN - Messieurs JUIN – MENIER- GILLE

Le compte rendu du 27 septembre 2017 est approuvé, voté à l'unanimité

1. Devis pour l'entretien annuel des espaces verts de la Traversée du Bourg,

Mme Annie ZOÏA présente les 3 devis demandés par la Commune concernant l'entretien des espaces verts de la traversée du Bourg et explique la prestation et le prix proposés par chaque entreprise.

Le choix du devis s'est porté sur l'entreprise ESTEVE pour une somme de **7 764 € TTC**, adopté à l'unanimité.

2. Personnel communal : autorisation de recrutement d'agents contractuels de droit public de remplacement,

Monsieur le Maire explique qu'il est à considérer le remplacement de Claire GAUTIE qui sera absente pour la durée de son congé maternité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de contractuels de droit public indisponibles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (ou des agents contractuels de droit public) ;

- et de fixer le montant de la rémunération des candidats retenus, selon la fonction occupée, dans la limite du dernier échelon du grade du fonctionnaire remplacé (ou pour les contractuels, dans la limite de l'indice - ou des indices - de référence de la délibération) ;

- décide de prévoir à cette fin, une enveloppe de crédits au budget.

Le principe est adopté à l'unanimité.

3. Participation aux droits d'inscription des élèves de la commune de Virazeil au Conservatoire « Maurice Ravel » de Marmande

La commune de Virazeil décide chaque année, d'octroyer aux familles une aide financière venant en déduction de leurs coûts aux droits d'inscription de leurs enfants qui fréquentent le Conservatoire Maurice Ravel de Marmande.

Conformément à la délibération de la commune de Marmande, cette aide ne doit pas avoir pour effet une attribution financière inférieure pour les élèves virazeillais, à celle allouée pour les élèves originaires de Marmande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide : d'attribuer pour l'année scolaire 2017/2018, une participation financière pour les enfants de moins de 18 ans, dont les familles sont domiciliées à Virazeil.

- 52 € pour le module « Jardins des Artistes »
- 75 € pour le module « Premiers pas »
- 105 € pour les modules « Cours et Post cursus »
- 75 € pour le module « Ateliers »

Dit, que cette aide viendra en déduction des droits d'inscription facturés aux familles, par la commune de Marmande

Dit que le montant de la participation de la commune de Virazeil sera facturé par la commune de Marmande, liste transmise des élèves concernés, précisant les enseignements suivis.

4. Demande de subvention exceptionnelle de l'UNA

Madame Renée BRICE quitte la salle. Madame Caroline DELRIEU GILLET 1^{ère} adjointe, explique que Mme Renée BRICE 4^{ème} adjointe, sollicite une subvention relative à l'organisation du 40^e anniversaire de l'UNA et en expose le plan de financement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, que la subvention sollicitée corresponde à la moitié des frais engagés par l'UNA ; que cette subvention exceptionnelle s'élève à la somme de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité, le montant d'une subvention exceptionnelle de 400 €, à l'UNA.

5. Point sur le Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe, que la prochaine réunion de travail sur les Orientations d'Aménagement Programmé (OAP) zonage et règlement, est prévue le vendredi 27 octobre 2017 à 14 h à la Mairie

6. Calendrier des manifestations

- Dimanche 22 octobre 2017 : « **Octobre Rose** » manifestation contre le cancer du sein : deux marches sont organisées de 2,5 km et 5,5 km avec pause gourmande sucrée salée au retour, place de la Mairie.

- Lundi 23 octobre 2017 : « **Les séniors et la route** » organisé à la Salle des Fêtes.

- **Dimanche 05 novembre 2017 « HARPINBAG »** : concert de harpes à 15 h 30 organisé à la Salle des Fête de Virazeil (entrée libre).

Lundi 27 novembre 2017 : Remise du 4^{ème} prix de « Fleurir la France » pour les communes de 1001 à 3000 h,

- **du 27 novembre au 02 décembre 2017 : EXPOSITION JEAN MOULIN** en salle du Conseil municipal, organisée par M. LAPOIRE Président de la l'ANACR,

- **24 novembre 2017 : « Marché de Noël »** à la Salle des Fêtes, organisé par l'Association Récréation Déco Passion.

7. **Travaux en cours**

Les travaux du puits du parking de l'UNA, validés par l'assurance, ont été effectués.

Le nettoyage des cimetières est terminé.

La pose de balustrades et grillage, au boudrome de Ste Abondance, sont en cours d'achèvement.

L'arrosage du terrain de foot a été effectué par l'installation d'une adduction d'eau ; le puits s'étant révélé asséché.

8. **Questions diverses**

- **Affaire PEREZ/ MAIRIE DE VIRAZEIL**

Monsieur le Maire rend compte du rendez-vous en Mairie, où il a reçu M. PEREZ accompagné de son avocat, venus réitérer sa contestation sur le refus obtenu à l'instruction de sa déclaration préalable pour la création d'une entrée/sortie de sa parcelle, sur le parking communal. Considérant les intérêts généraux de la Commune, les élus émettent un refus à l'unanimité.

- **Demande de vente ambulante**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Mme Carole FAUDRY, commerçante ambulante, domiciliée à Pont des Sables à FOURQUES sur GARONNE, sollicitant l'autorisation d'installer son stand de vente de paëlla, devant la Mairie hors stationnement, tous les vendredis matin de 8 h à midi. Une réponse lui sera donnée au prochain conseil municipal.

- **Tracteur tondeuse** :

Monsieur Vincent PAULAY lit le devis de réparation transmis par la Sté MEYRAN qui s'élève à une somme de 2 807,52 TTC, concernant la réparation du tracteur tondeuse. Le Conseil municipal décide de faire effectuer la réparation.

La séance est levée à 22 h 50.